



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale des territoires
Service Eau, Environnement et Forêt
Affaire suivie par : Jean-Marc COURDIER
Tél : 04 88 17 85 79
Courriel :
jean-marc.courdier@vaucluse.gouv.fr

DEPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL LOUP INFORMATION DES ELUS

o0o

Compte-rendu de la séance du 25 février 2019

Présidence : M. Bertrand GAUME, Préfet de Vaucluse

Services de l'Etat et établissements publics :

- M. Didier FRANÇOIS, Sous-préfet de Carpentras,
- Mme Annick BAILLE directrice départementale des territoires de Vaucluse,
- M. Eric HANSEN, directeur interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Mme Caroline MOLINS, chargée de mission Loup, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- M. Christophe CHABOUD, chef de service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

Participent également : Jean-Marc COURDIER adjoint au chef du service eau, environnement et forêt de la DDT Vaucluse et Hélène CLOAREC agent en charge du dossier loup à la DDT.

Elus et collectivités territoriales :

- M. Alain DUFAUT, sénateur de Vaucluse,
- M. Claude HAUT, sénateur de Vaucluse,
- Mme Delphine CRESP, collaboratrice parlementaire de M. Julien AUBERT, député de la 5ème circonscription de Vaucluse,
- M. Jean-François LOVISOLO, président de l'association des maires de Vaucluse et maire de la-Tour-d'Aigues,
- M. Bernard CHARRASSE, maire de Beaumont-du-Ventoux,
- M. Luc REYNARD, maire de Bedoin,
- M. Max RASPAIL, maire de Blauvac, président de la communauté de communes Ventoux Sud,
- M. Roland RUEGG, maire de Brantes,
- M. Dominique BODON, maire de Malaucène,
- Mme Mireille DUMESTE, maire de Viens,
- M. Frédéric ROUET, maire de Villes-sur-Auzon,
- M. Frédéric BUSI, représentant le maire de Caseneuve,
- M. Jean-Pierre RANCHON, 1^{er} adjoint au maire de Saul,

- M. Michel ROBERT, adjoint au maire de St-Léger-du-Ventoux,
- M. Jean-Marie COLLIN, adjoint au maire de St-Martin-de-Castillon,
- M. Ken REYNA, responsable pôle développement durable, représentant le président du Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux (SMAEMV).
- M. Anthony ROUX, chargé de mission (SMAEMV), projet PNR Ventoux,
- Mme Aline SALVAUDON, représentant la présidente du parc naturel régional du Luberon,
- Mme Mylène MAUREL, parc naturel régional du Luberon,
- M. Fabien SIVAZ, représentant le conseil départemental de Vaucluse,
- Mme Sophie PONS, représentant le pôle développement local à la sous-préfecture de Carpentras.
- M. Charles NAVARRE, président des lieutenants de l'ouvèterie de Vaucluse.

Excusés :

- M. Alain MILON, sénateur de Vaucluse,
- M. Jean-Claude BOUCHET, député de la 2ème circonscription de Vaucluse,
- M. Adrien MORENAS, député de la 3ème circonscription de Vaucluse,
- Mme Marie-France LORHO, députée de la 4ème circonscription de Vaucluse,
- M. Julien AUBERT, député de la 5ème circonscription de Vaucluse,
- M. le maire d'Ansouis,
- M. le maire de Cabrières-d'Aigues,
- M. le maire de Crillon-le-Brave,
- M. le maire de Cucuron,
- M. le maire de Flassan,
- Mme le maire de Gignac,
- M. le maire de La Bastide-des-Jourdans,
- M. le maire de La Bastidonne,
- M. le maire de La Motte-d'Aigues,
- Mme le maire de Lagarde-d'Apt,
- M. le maire de Lioux,
- M. le maire de Méthamis,
- M. le maire de Mirabeau,
- M. le maire de Monieux,
- M. le maire de Mormoiron,
- M. le maire de Pertuis,
- Mme le maire de Peypin-d'Aigues,
- M. le maire de Rustrel,
- M. le maire de Saignon,
- M. le maire de Sannes,
- M. le maire de Savoillans,
- M. le maire de Sivergues,
- M. le maire de St-Christol,
- M. le maire de St-Trinit,
- M. le maire de Villars,
- M. le maire de Vitrolles-en-Luberon,
- Mme Dominique SANTONI, présidente du parc naturel régional du Luberon,
- M. Jean-Pierre LARGUIER, président de la communauté de communes Vaison-Ventoux,
- M. le directeur départemental de la protection des populations de Vaucluse.

M. le Préfet accueille les participants pour cette première réunion d'information sur le loup à destination des élus en complément du comité départemental loup de Vaucluse.

Il rappelle que le comité départemental loup s'est réuni en avril 2018 et qu'il paraît aujourd'hui opportun de se rencontrer dans le cadre de la déclinaison départementale du plan national loup 2018-2023.

Il donne ensuite la parole à M. COURDIER, adjoint au chef du service eau environnement et forêt de la DDT de Vaucluse qui présente un diaporama sur le déploiement du plan national « loup ». Ce diaporama est joint au présent compte-rendu.

A l'issue de cette présentation, un échange avec les participants est organisé afin de recenser et de mieux connaître leurs attentes.

M. LOVISOLO remercie M. le Préfet pour l'organisation de cette réunion et rappelle le rôle important du pastoralisme en Vaucluse.

1- Connaissance des populations de loup

Le Sénateur Alain DUFFAUT indique que d'après les informations qui lui ont été rapportées, le nombre de loups serait bien supérieur à celui annoncé par les services de l'ONCFS et retranscrit par la DDT, il souhaite connaître la méthode de comptage.

M. CHARRASSE précise son inquiétude par rapport à l'augmentation de la population de loups. Il dénonce aussi l'impact sur la faune sauvage et s'interroge sur l'hybridation.

M. RUEGG fait part d'une augmentation importante du nombre de loups sur son territoire, il indique que son exploitation a subi des attaques.

M. REYNARD est inquiet du développement du loup et rappelle que sa commune s'étend sur 9 000 hectares dont 7 000 hectares de forêts et donc la difficulté de protéger les élevages.

M. BODON précise aussi son inquiétude face à l'augmentation de la population de loups et rappelle outre les dégâts commis sur les élevages, l'impact non négligeable sur la faune sauvage.

Mme SALVAUDON précise que le PNRL, dans le cadre de sa politique de soutien aux activités pastorales a souhaité contribuer plus activement au plan national loup et a demandé au préfet une plus forte collaboration.

M. HANSEN précise la difficulté de compter chaque loup, ce type de comptage est réalisé avec les données disponibles et suivant des protocoles établis (capture/marquage/re-capture) et pour le suivi de la reproduction des meutes par hurlements provoqués. Il souligne la mortalité importante chez les juvéniles. Il rappelle enfin l'importance de la remontée de toutes les informations concernant cette espèce.

Il souligne qu'il est impossible de donner un chiffre exact au niveau local.

Concernant l'hybridation, il précise que sur la population de loups, 6,5 % d'hybridation ancienne a été relevée et 1,5 % d'hybridation récente. Les analyses ont été effectuées par le laboratoire indépendant certifié Antagène.

M. le Préfet confirme la volonté de l'État d'associer les collectivités au déploiement local du plan national loup. C'est l'objet même de cette réunion. Les collectivités sont appelées à intégrer dans leur politique territoriale le pastoralisme associé à la présence du loup.

2- Les mesures de protection :

Le Sénateur Alain DUFFAUT souligne la grande détresse des éleveurs qui ont subi des dégâts et rappelle aussi les difficultés subies par la filière ovine.

M. CONSTANTIN précise que pour l'instant la protection des troupeaux est efficace contre le prédateur mais que cela change les méthodes de travail.

M. RUEGG souligne le grand stress des éleveurs face à ce prédateur.

M. BUSY indique que la procédure est contraignante et que lui-même, en tant qu'éleveur ne souhaite pas adhérer à la mesure. Il ne souhaite pas être considéré comme assisté économiquement.

M. BODON précise aussi la détresse des éleveurs et les difficultés liées à l'élevage au sens large du terme. Il précise qu'il représente aussi l'association des communes pastorales de la Région PACA.

Mme DUMESTE souligne elle aussi la grande détresse des éleveurs et les difficultés de la filière ovine et du pastoralisme. Elle rappelle également les difficultés liées aux constructions en milieu agricole.

M. le Préfet confirme la connaissance des difficultés des éleveurs et rappelle la nécessité d'une filière structurée portée par la profession et soutenue par les élus.

Mme BAILLE rappelle aussi le travail de l'État réalisé en collaboration avec les éleveurs pour faire reconnaître les spécificités des modalités de pâturage en zone méditerranéenne, par l'Europe au titre de la politique agricole commune (PAC).

M. DUFFAUT et M. HAUT confirment la nécessité de maintenir cette spécificité dans la prochaine PAC.

3- Les tirs de défense

M. CHARRASSE demande une augmentation de la destruction de loups.

M. BODON remet au préfet un courrier de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales (USAPR) intitulé « l'Appel de Buis » - « Mettre fin à la pression insupportable des grands prédateurs pour des territoires ruraux respectés et vivants ».

M. BUSY précise la difficulté des éleveurs pour mettre en œuvre des tirs de défense, les éleveurs ne sont pas forcément des chasseurs.

M. COURDIER rappelle que le principe d'intervention sur les populations de loups est proportionné aux impacts subis mais ne constitue pas une régulation de l'espèce. Il précise que 4 éleveurs ont demandé un arrêté autorisant les tirs de défense dans le département de Vaucluse.

Il précise par ailleurs, que 170 chasseurs du département du massif du Ventoux et de la vallée du Calavon, ont été formés pour pouvoir participer aux tirs de défense renforcé et tirs de prélèvement simples et renforcés. L'arrêté portant nomination de ces chasseurs est en cours de signature.

Les lieutenants de louveterie sont également formés pour intervenir et sont dotés de matériel spécifique (caméra de vision nocturne).

4- la cohabitation des activités de pleine nature avec la présence de chiens de protection :

M. CONSTANTIN souligne que la cohabitation « éleveurs-loups-chiens de protection-usagers de la nature » est compliquée notamment pour les éleveurs. La présence de chiens patous « lère lignée » pose des problèmes du fait que ces chiens ont été très peu sociabilisés. Il fait part aussi de son inquiétude par rapport aux chiens patous âgés qui ne peuvent plus être utiles à la protection du troupeau et souhaite savoir si des mesures adaptées seront communiquées aux éleveurs pour leur indiquer ce qu'ils doivent en faire.

M. CHARRASSE souhaite la présence permanente de panneaux rappelant aux usagers de la nature le bon comportement à adopter en présence de troupeaux et de chiens patous sur le site du Mont-Serein.

M. BODON précise aussi sa crainte par rapport aux touristes qui renonceraient à certaines randonnées du fait de la présence de chiens patous. C'est pour lui un véritable dilemme d'une part les chiens patous sont indispensables pour la protection des troupeaux et d'autre part, ils sont effrayants pour les usagers de la nature. Il souligne que la présence des troupeaux est un facteur attrayant pour les touristes qui souhaitent pouvoir les côtoyer.

M. COURDIER indique que les panneaux concernant le bon comportement à adopter en présence de troupeaux et de chiens patous sont disponibles et remis gracieusement aux éleveurs. Il indique que des panneaux pourront être installés de façon permanente sur les sites touristiques les plus importants.

M. le Préfet rappelle le rôle important des collectivités locales dans ce travail d'information des usagers. Des séances de travail sur le territoire avec les offices de tourisme, les hébergeurs, les accompagnants et les fédérations sont à mener régulièrement.

Conclusion de la réunion :

M. le Préfet remercie les participants de cette première réunion. Il souhaite que cette instance de concertation se réunisse de façon périodique dans un esprit d'écoute et de partage d'informations.

Fait à Avignon, le 27 JUIN 2019

Le Préfet,


Bertrand GAUME

PJ : Présentation projetée en séance.



Déploiement du plan national « Loup » Information des élus

25 février 2019

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse



Accueil de Mr le Préfet

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse



Ordre du jour

- Évolution des zones de présence du loup en Vaucluse à partir des attaques recensées et des informations du réseau loup.
- Protection des troupeaux contre la prédation en Vaucluse.
- Dérogations aux interdictions de destruction de l'espèce protégée « loup ».
- Cohabitation entre activités d'élevage et activités de loisirs.
- Questions diverses.

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse



LA DISPARITION DU LOUP EN FRANCE

(Source : F. de Beaufort 1984)

1790



1890

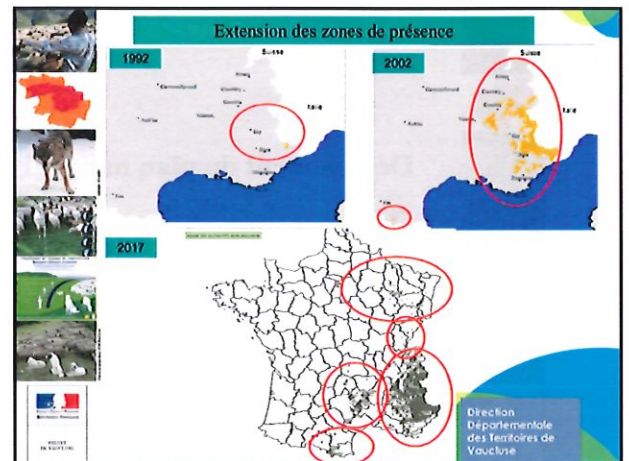
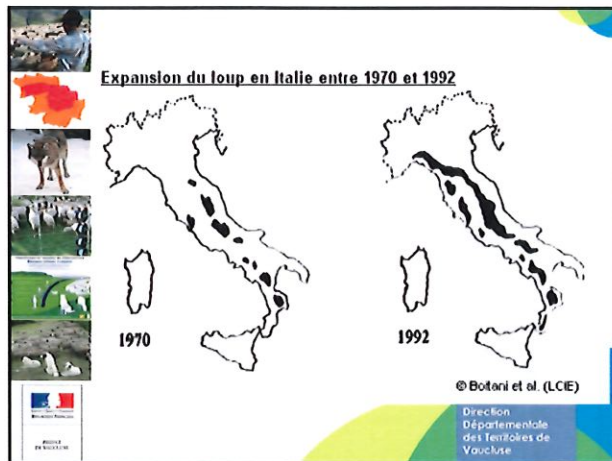


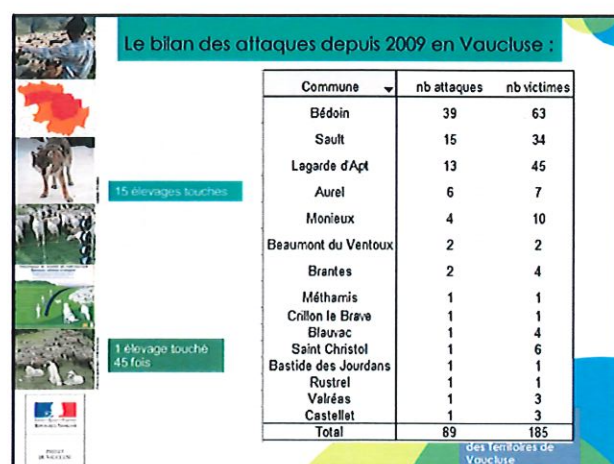
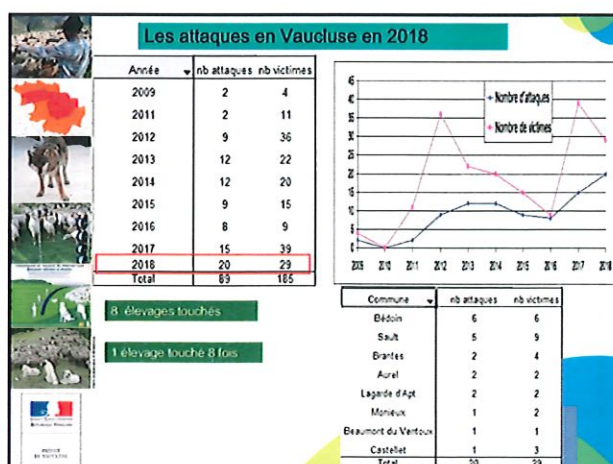
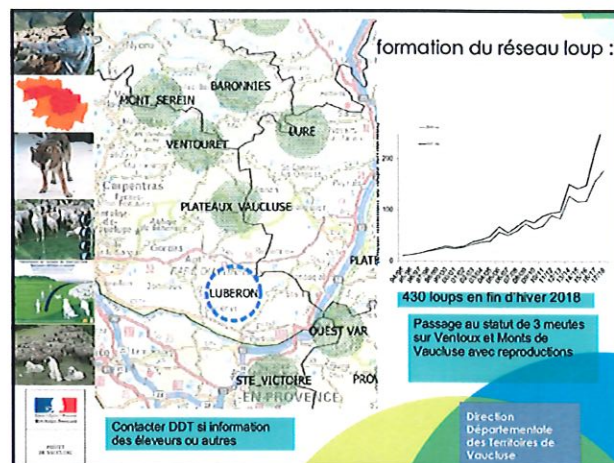
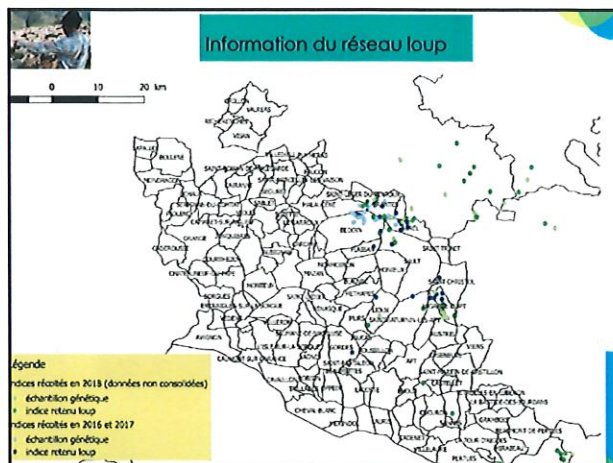
1940



En France disparition en 1937

Direction
Départementale
des Territoires de
Vaucluse





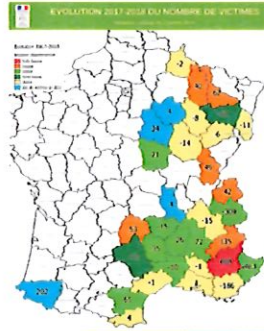
Le bilan des attaques 2018 en FRANCE

- 12 500 victimes en 2018 (12 500 en 2017) stable
- 3 700 attaques en 2018 (3 300 en 2017) + 10 %

ÉVOLUTION 2017-2018 DU NOMBRE DE VICTIMES

Source: Agreste 2019

- 3 700 attaques en 2018 (3 300 en 2017) + 10 %



Les actions structurantes du plan national 2018 -2023

- ➔ Poursuivre et **adapter le suivi biologique** de l'espèce
- ➔ Améliorer la connaissance sur la biologie et l'éthologie de l'espèce
- ➔ **Suivre l'hybridation** dans la population de loups
- ➔ Encourager la mixité des acteurs au sein des correspondants du Réseau

Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

Ministère de l'Intérieur

- Poursuivre et adapter le suivi biologique de l'espèce
- Améliorer la connaissance sur la biologie et l'éthologie de l'espèce
- Suivre l'hybridation dans la population de loups
- Encourager la mixité des acteurs au sein des correspondants du Réseau

des Territoires de
Yveline

Les mesures d'alerte en cas de prédation :

Création d'une fiche à destination des éleveurs. Envoi à tous les éleveurs en août 2015.

Téléphone DDT 04 88 17 82 41

Transfert le week-end vers ONCFS

Délai maximum entre attaque, signalisation et constat :

Une attaque ne peut être techniquement constatée que si elle a été déclarée par l'éleveur dans un délai de 72 heures à compter de la date d'attaque supposée.

Un délai de 48 heures est fixé entre la déclaration de l'éleveur et la réalisation du constat.

Les consignes :

- protéger les victimes (pierres, sac, bûche...)
- ne pas déplacer les victimes, sauf nécessité (présence de vautours etc...)
- prévoir d'accompagner l'agent chargé du constat sur le lieu du dommage.

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

Vaucluse

du constat.

Voucher



L'indemnisation des dégâts

Compensation des dégâts subis par les éleveurs

Fondement juridique :

- statut de protection du loup
- sensibilité des populations de faible effectif. Id Ours Lynx.

Constat de terrain systématique

- pour distinguer les attaques liées à une prédation des autres cas de mortalité,
- pour écarter les attaques d'autres prédateurs comme les chiens divagants, renards...

Pertes directes selon un barème établi (victimes nées ou blessées) :
Animaux disparus : 20 % de l'indemnisation des pertes directes

Pertes indirectes : pour compenser le stress, avortements, arrêt de la lactation, une moins bonne prise de poids des animaux et la dispersion du troupeau. Indemnisation en fonction de la taille du troupeau présent lors de l'attaque.

2007
2008



Pertes indirectes : pour compenser le stress, avortements, arrêt de la lactation, une moins bonne prise de poids des animaux et la dispersion du troupeau. Indemnisation en fonction de la taille du troupeau présent lors de l'attaque.

Ordre du jour

- Évolution des zones de présence du loup en Vaucluse à partir des attaques recensées et des informations du réseau loup.
- Protection des troupeaux contre la prédation en Vaucluse.
- Déroptions aux interdictions de destruction de l'espèce protégée « loup ».
- Cohabitation entre activités d'élevage et activités de loisirs.
- Questions diverses.

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Les différentes mesures de protection des troupeaux

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Les mesures du plan national 2018-2023

- Priorité donnée à la protection et à l'accompagnement des activités d'élevage pour faciliter la cohabitation avec le loup
- Poursuite rationnelle du déploiement des mesures de protection.
- Renforcement de la protection dans les foyers d'attaques.
- Mise en place d'un accompagnement technique pour la mise en œuvre de la protection.
- Mise en place d'un réseau « chiens de protection ».
- Mise en place d'un observatoire de l'efficacité des mesures de protection.
- Développement d'expérimentations de mesures de protection et d'effarouchement innovantes.
- Dispositif mobile d'intervention

→ Renforcer le soutien au pastoralisme

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Zonage de mesures d'aide à la protection

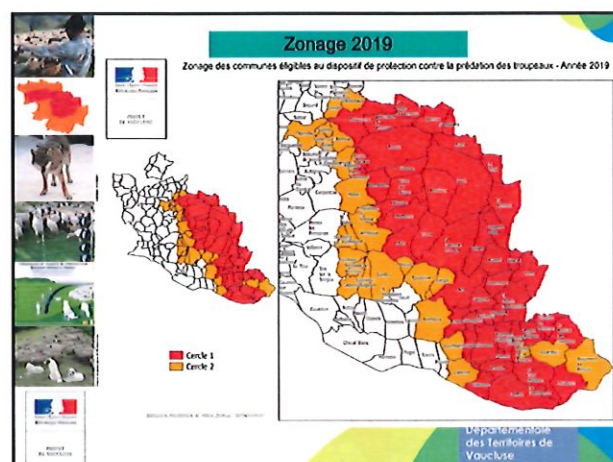
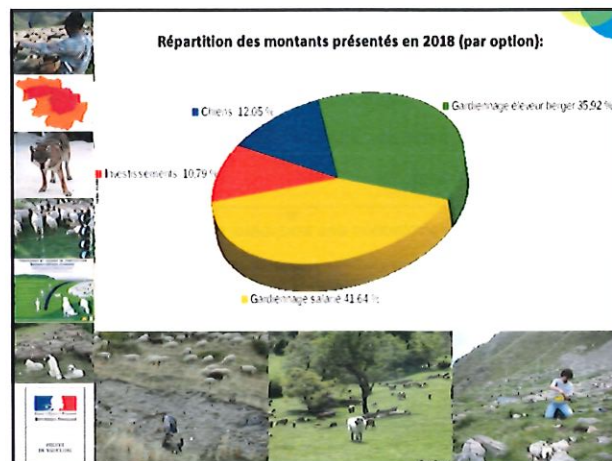
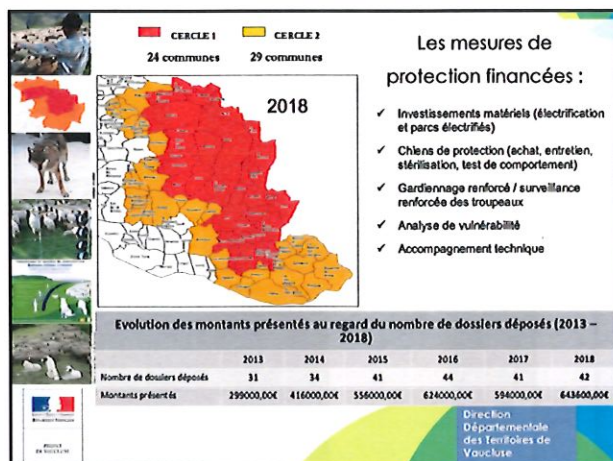
> communes 16 communes

2012

2013 - 2014

2015 - 2016 - 2017

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse



Ordre du jour

- Évolution des zones de présence du loup en Vaucluse à partir des attaques recensées et des informations du réseau loup.
- Protection des troupeaux contre la prédation en Vaucluse.
- **Dérogations aux interdictions de destruction de l'espèce protégée « loup ».**
- Cohabitation entre activités d'élevage et activités de loisirs.
- Questions diverses.

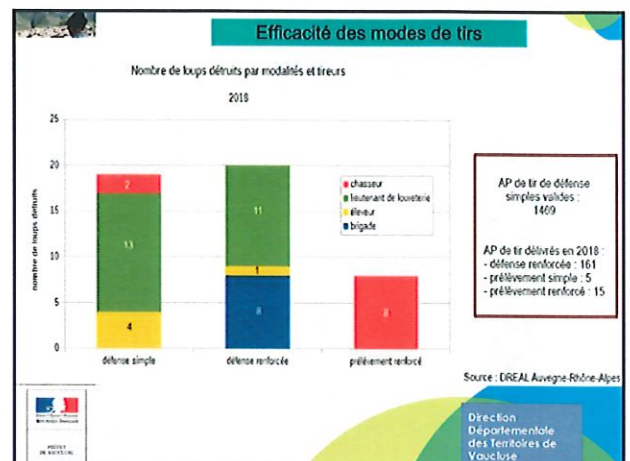
Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Les mesures d'intervention sur la population de loup :

Le principe d'intervention sur les populations de loups est proportionné aux impacts subis mais ne constitue en rien une régulation de l'espèce.

- Mesures de protection
- Mesures d'effarouchement
- Tirs de défense** : 4 tirs de défense autorisés en Vaucluse en 2018
- Tirs de défense renforcée
- Tirs de prélèvement
- Tirs de prélèvement renforcé** : 51 loups tués sur 51 autorisés en 2018

Mesures progressives sauf dans le cas de dégâts exceptionnels



Ordre du jour

- Évolution des zones de présence du loup en Vaucluse à partir des attaques recensées et des informations du réseau loup.
- Protection des troupeaux contre la prédation en Vaucluse.
- Dérogations aux interdictions de destruction de l'espèce protégée « loup ».
- Cohabitation entre activités d'élevage et activités de loisirs.**
- Questions diverses.

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION

Quelques réflexes à adopter

Pour protéger vos troupeaux contre les attaques de loups, il est important de bien connaître les habitudes de l'espèce et d'adopter les bonnes réflexes.

Écarter visuellement le loup et ne pas le harceler.

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

PANNEAUX PATOUS

Année	grands panneaux	panneaux parcs	Petites plaques
2009	22		150
2013	40		
2014	50		
2016	40	10	
2018	50	20	
TOTAL	202	30	150

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Un élément important : la communication autour des chiens de protection :

Éleveurs, vétérinaires
Au service de vos professionnels, nous pouvons vous aider à gérer les chiens de protection.

Année	Organisation	Français	Anglais	Autres	Total
2015	Offices tourisme	17100		3350	20450
	Éleveurs				
	Maires				
2016	Offices tourisme	4400	1400		5800
	Éleveurs	543	362		905
	Maires	453	302		755
2017	Offices tourisme	1700	1000		2700
	Éleveurs				0
	Maires				0
2018	Offices tourisme	9000	4500		13500
	Éleveurs	795	320		1115
	Maires	755	450		1205
TOTAL		34746	11684		46430

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Définition des actions à mener en comité départemental « loup » (réunion multi-acteurs) et en groupe technique « loup » (Éleveurs et représentants de l'État)

Réunion de travail le 07 décembre 2017 avec fédérations sportives :

- remontée d'informations sur présence de loups
- cohabitations avec pratique (FFRP, VTT)
- travail sur recensement des problèmes

Information de la DDT auprès des professionnels d'accueil (office de tourisme, hébergeurs) en lien avec collectivités locales

Formation collective / partage d'informations des éleveurs sur gestion des chiens de protection

Rédaction d'un guide à l'attention des maires téléchargeable :
<http://www.vaucluse.gouv.fr/guide-a-l-attention-des-maires-concernant-les-a12112.html>

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Questions diverses

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

Merci de votre attention

Direction Départementale des Territoires de Vaucluse

PREFET DE VAUCLUSE

Avignon, le - 5 JUL. 2019

COURRIER ARRIVE LE

15 JUL. 2019

MAIRIE de MORMOIRON

Destinataires in fine



Objet : compte-rendu de la réunion d'informations des élus concernant le déploiement du plan national loup.

Affaire suivie par : Hélène CLOAREC – SEEF/FMN
tél. : 04 88 17 85 77
courriel : helene.cloarec@vaucluse.gouv.fr

Bordereau d'envoi

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Compte-rendu de la réunion d'informations des élus concernant le déploiement du plan national loup.	1	
Diaporama présenté en séance.	1	

Adresse postale :
Services de l'Etat en Vaucluse
Direction départementale
des territoires
84905 AVIGNON CEDEX 9
Adresse physique :
Direction départementale des
territoires
Cité Administrative –
avenue du 7ème Génie
Avignon
téléphone :
04 88 17 85 00
télécopie :
04 88 17 82 82
courriel :
ddt@vaucluse.gouv.fr
internet :
www.vaucluse.gouv.fr

Le chef de l'unité Forêt et Milieux Naturels,


Jean-Marc COURDIER

DÉPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL LOUP - LISTE DES DESTINATAIRES

Présidence : M. le préfet de Vaucluse.

Élus et collectivités territoriales :

- M. Alain DUFAUT, sénateur de Vaucluse,
- M. Claude HAUT, sénateur de Vaucluse,
- M. Alain MILLON, sénateur de Vaucluse,
- M. Jean-François CESARINI, député de la 1ère circonscription de Vaucluse,
- M. Jean-Claude BOUCHET, député de la 2ème circonscription de Vaucluse,
- M. Adrien MORENAS, député de la 3ème circonscription de Vaucluse,
- Mme Marie-France LORHO, député de la 4ème circonscription de Vaucluse,
- M. Julien AUBERT, député de la 5ème circonscription de Vaucluse,
- M. Maurice CHABERT, président du conseil départemental de Vaucluse,
- M. Jean-François LOVISOLO, président de l'association des maires de Vaucluse (AMV 84),
- Mme, M. le maire des communes où le risque de prédation est élevé : Ansouis, Apt, Aurel, Auribeau, Beaumont-du-Ventoux, Bedoin, Blauvac, Brantes, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Caseneuve, Castellet, Crillon-le-Brave, Cucuron, Flassan, Gignac, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, La Motte-d'Aigues, La Tour-d'Aigues, Lagarde-d'Apt, Lioux, Malaucène, Méthamis, Mirabeau, Monieux, Mormoiron, Murs, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Rustrel, Saignon, Sannes, Sault, Savoillans, Sivergues, St-Christol, St-Léger-du-Ventoux, St-Martin-de-Castillon, St-Pierre-de-Vassols, St-Saturnin-les-Apt, St-Trinit, Vaugines, Viens, Villars, Villelaure, Villes-sur-Auzon, Vitrolles-en-Luberon. (48 communes),
- Mme Dominique SANTONI, présidente du parc naturel régional du Luberon,
- M. Alain GABERT, président du syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux (SMAEMV),
- M. Jean-Pierre LARGUIER, président de la communauté de communes Vaison-Ventoux,
- M. Guy REY, président de la communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin,
- M. Max RASPAIL, président de la communauté de communes Ventoux-Sud,
- M. Gilles RIPERT, président de la communauté de communes Pays-d'Apt-Luberon.

Services de l'état et établissements publics :

- M. le sous-préfet de Carpentras,
- M. le délégué interrégional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- M. le directeur départemental de la protection des populations de Vaucluse,
- M. le chef de service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Mme la directrice départementale des territoires de Vaucluse,
- M. le président de l'association départementale des lieutenants de l'ouvetier de Vaucluse.